Grappe Belgique

-- Publications grappe - Dossiers et articles --

Dossiers et articles

Téléphonie mobile, le GRAPPE demande à Onkelinx de suspendre la campagne du Service fédéral de la santé

Georges Trussart, Paul Lannoye, Daniel Comblin

dimanche 20 janvier 2008

Résumé :

La campagne Info GSM du ministère de la santé envoie un signal trompeur aux citoyens. Le Grappe a donc écrit à Madame Onkelinx, Ministre des affaires sociales et de la santé publique, pour lui demander de suspendre cette campagne au plus tôt.

La campagne "*Info GSM*" lancée en juin par le Service fédéral de la santé publique et de la protection du consommateur, exécute un assemblage d'affirmations légères, de réfutations simplistes et même de contrevérités avérées en vue de convaincre le consommateur de l'innocuité de la téléphonie mobile. Le site Internet auquel elle renvoie a été concocté en collaboration avec la Société Proximus. Elle envoie ainsi un signal trompeur aux citoyens, ce qui est doublement inacceptable. Au plan déontologique, il est de la responsabilité des autorités gouvernementales de veiller au minimum à ne pas induire les citoyens en erreur. Au plan de la Santé publique, inciter ces mêmes citoyens à un comportement dangereux pour leur santé et promouvoir le développement incontrôlé d'une technologie génératrice de nuisances graves va à l'encontre de la mission d'un service public et plus particulièrement de celle du ministre compétent.

Au vu de ces éléments, le GRAPPE, Groupe de Réflexion et d'Action Pour une Politique Ecologique, a demandé à Madame Onkelinx, Ministre des affaires sociales et de la santé publique, de suspendre au plus tôt cette campagne. Vous trouverez en annexe la lettre que nous venons de lui adresser .

Grappe asbl Rue Basse Marcelle, 26 5000 Namur Tél. : 081 23 09 69 Namur, le 8 janvier 2008

Madame Laurette Onkelinx, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique,

Le 18 juin 2007, le Service public fédéral de la Santé et de la sécurité des consommateurs, relevant de l'autorité du Ministre de la Santé publique, a initié une campagne présentée comme visant à :

- informer sur les communications mobiles et leur fonctionnement ainsi que sur les risques éventuels pour la santé ;
- expliquer les différences entre les radiations ionisantes et non ionisantes, le fonctionnement des antennes GSM ;
- informer sur la réglementation (les normes belges étant 4 fois plus sévères que les normes européennes) ;
- donner des conseils d'utilisation (oreillette, respect des consignes dans les hôpitaux et les avions.

Un site Internet www.infogsm.be a été mis en place, concocté en collaboration avec la Société Proximus. En outre, une brochure a été mise à disposition du public dans les administrations communales et les bureaux de poste.

En fait d'information, il s'agit d'un assemblage d'affirmations légères, de réfutations simplistes et même de contrevérités avérées visant à convaincre le consommateur de l'innocuité de la téléphonie mobile.

Nous estimons que cette campagne envoie un signal trompeur aux citoyens, ce qui est doublement inacceptable. Au plan déontologique, il est de la responsabilité des autorités gouvernementales de veiller au minimum à ne pas induire les citoyens en erreur. Au plan de la Santé publique, inciter ces mêmes citoyens à un comportement dangereux pour leur santé et promouvoir le développement incontrôlé d'une technologie génératrice de nuisances graves va à l'encontre de la mission d'un service public et plus particulièrement de celle du ministre compétent.

On dispose en effet à ce jour d'un faisceau de données scientifiques suffisant pour affirmer que les normes de protection contre les radiations non ionisantes actuellement en vigueur sont grossièrement inadéquates.

Alors que les effets thermiques se manifestent à des niveaux d'exposition relativement élevés, des effets biologiques préoccupants apparaissent à des niveaux nettement plus faibles en l'absence de toute possibilité d'échauffement des tissus.

Des perturbations de la division cellulaire et de l'électrochimie du cerveau, des dommages à l'ADN, un affaiblissement du système immunitaire, la production de protéines de stress, des modifications de l'activité électrique du cerveau ont été clairement mis en évidence dans de nombreux travaux scientifiques à des niveaux d'exposition largement inférieurs aux valeurs-limites légalement autorisées et ne sont guère controversés.

Par ailleurs, certaines études montrent une augmentation de la perméabilité de la barrière hématoencéphalique protégeant le cerveau contre les substances toxiques, à des niveaux d'exposition de l'ordre de 1 µW/cm². (soit 500 fois plus bas que les niveaux autorisés).

Les conséquences pour la santé humaine ne sont pas toutes identifiées à ce jour, surtout si elles se manifestent à long terme mais l'apparition de maladies graves et chroniques est de plus en plus documentée :

- troubles de l'apprentissage, de la concentration et du comportement chez les enfants ;
- troubles du rythme cardiaque ;
- infarctus et accidents vasculaires cérébraux chez des personnes de plus en plus jeunes ;
- dégénérescences neurologiques (Parkinson, Alzheimer ...)
- leucémies et tumeurs cérébrales.

Bien que les études épidémiologiques portant sur l'incidence du cancer en liaison avec une exposition aux micro-ondes pulsées des téléphones portables ou des antennes-relais soient relativement peu nombreuses vu le temps de latence de cette pathologie et la diffusion récente de la téléphonie sans fil, on dispose à ce jour de premiers résultats suffisamment fiables pour affirmer qu'ils confirment les craintes émises depuis de nombreuses années par des médecins et des scientifiques indépendants.

Le Bioinitiative working group déclare dans son rapport d'août 2007 : « Les conséquences d'une exposition prolongée sur les enfants, dont le système nerveux continue à se développer jusqu'à la fin de l'adolescence sont inconnues à ce jour. Cela pourrait entraîner de sérieuses conséquences pour la santé des adultes et la société toute entière si des années d'exposition des enfants entraînent une capacité réduite de réflexion, de jugement, de mémorisation, d'apprentissage et de contrôle du comportement. »

Nous vous rappelons que le ministère de la Santé du R-U a, dès 2002, mis en garde les parents contre l'utilisation du téléphone mobile par les enfants et les adolescents, vu leur vulnérabilité plus grande aux effets des rayonnements. Plus récemment (juillet 2007), c'est le gouvernement allemand qui, en réponse à une question parlementaire, a déclaré déconseiller l'usage de la technologie sans

fil WI FI, sur base des recommandations émises par l'Agence fédérale pour la prévention des risques liés aux rayonnements.

Il nous semble que l'évolution du dossier confirme l'urgence d'appliquer le principe de précaution, comme le préconise d'ailleurs l'Agence européenne de l'environnement.

Il n'est pas acceptable d'entendre un discours officiel continuant à proclamer que la Belgique, avec des normes 4 fois plus sévères que la recommandation européenne, fait preuve de précaution dès lors que les connaissances scientifiques actuelles montrent que ces normes sont au mieux mille fois trop élevées.....

Même si vous n'êtes pas convaincue de la pertinence de notre argumentation, vous ne pouvez rester insensible à des critiques qui mettent aussi fondamentalement en question la validité du message envoyé à la population.

Nous vous demandons donc avec la plus grande fermeté de suspendre la diffusion de ce message.

Nous sommes à votre disposition pour en discuter avec vous et vos collaborateurs au cas où vous souhaiteriez des éclaircissements supplémentaires sur le fond du dossier.

Recevez, Madame la Ministre, nos salutations distinguées.

Paul Lannoye, député européen honoraire, Docteur en Sciences

Georges Trussart, ancien sénateur

Daniel Comblin, ingénieur industriel, conseiller énergie.